

Procès-verbal de l'assemblée annuelle de parents de l'école secondaire André-Laurendeau, tenue le 11 septembre 2019 à 18 h 15, au 7450, boul. Cousineau à Saint-Hubert.

1. Mot de bienvenue du directeur

Madame Ouellet souhaite la bienvenue, remercie les parents d'être présents à l'assemblée et explique le déroulement de la soirée. Madame Ouellet présente Mme Sarria. Elle présente le nouveau visuel du projet éducatif. Madame Ouellet présente Mme Paule Froment, notre commissaire.

2. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée générale des parents du 12 septembre 2018.

Madame Kleber, appuyée de Monsieur Beaulieu, propose l'adoption de l'ordre du jour comme présenté. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Beaulieu, appuyée de Monsieur Mathieu, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des parents du 12 septembre 2018 comme présenté. Adopté à l'unanimité.

3. Explications sur la composition et les fonctions

3.1 Conseil d'établissement

Madame Ouellet présente les différents mandats du CE tel que le prévoit la loi. Référence : Tableau des instances démocratiques. Il y a un minimum de 6 réunions par année.

Composition de notre CE : 20 membres (8 parents – 6 enseignants – 1 représentant personnel professionnel-1 représentant personnel de soutien-2 élèves de 4^e et 5^e secondaire - 2 représentants de la communauté). Tous les membres ont droit de vote à l'exception de la direction d'école et des représentants de la communauté.

Rôles : Convention de gestion, approbation règles de conduite, cours offerts aux élèves, modalités d'application du régime pédagogique, temps alloué à chacune des matières offertes, approbation des activités éducatives, sorties, voyages et campagnes de financement, etc.

Les membres du conseil sont également consultés sur différents sujets soumis par la commission scolaire. Être là pour l'ensemble des élèves.

3.2 Comité de parents

L'AGA doit élire un représentant et un substitut au comité de parents de la commission scolaire, parmi les parents membres du conseil d'établissement de l'année courante.

Rôles : Promouvoir la participation des parents aux activités de la CSMV; élire leurs représentants dans d'autres sous-comités, faciliter le fonctionnement de l'ensemble de la CSMV, porte-parole des besoins des parents des élèves de notre école, donner son avis sur les questions soumises par la CSMV.

3.3 Organisme de participation des parents (OPP)

L'an passé, il n'y avait pas d'OPP. À l'école, de nombreux parents s'impliquent par le biais des comités des programmes particuliers et selon les besoins des différents programmes. Ce sera à l'assemblée générale de déterminer s'il y a aura formation ou non d'un OPP. Cet organisme a comme mandat de promouvoir l'implication de parents dans notre école. Ex. : Organiser des conférences, des journées ou des semaines

thématiques, mettre sur pied une liste de parents bénévoles, participer à l'organisation de fêtes, organiser des campagnes de financement pour l'école, élaborer des projets d'amélioration du milieu, développer des projets en lien avec la communauté, etc.

4. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents

4.1. Nomination d'un président d'élection

Madame Sarria propose Madame Ouellet.
Madame Ouellet agira à titre de présidente d'élection.

4.2. Nomination d'un secrétaire d'élection

Madame Virginie Sarria propose Madame Marie-Claire Ostiguy.
Marie-Claire Ostiguy agira à titre de secrétaire d'élection.

4.3. Nomination de deux scrutateurs

Monsieur Michel Deslauriers et Mme Black se proposent comme scrutateurs. Ils agiront comme scrutateurs si besoin.

4.4. Élections des parents au conseil d'établissement

(4 postes de 2 ans et 1 poste d'un an)

Les personnes suivantes proposent leur candidature :

- Charles Fortin
 - Virginie Sarria
 - Benjamin Garneau
 - Olivier Bourreau
 - Nathalie Kleber
 - Patrick Messier (procuration Virginie Sarria)⁴⁸
- Tous veulent un mandat de 2 ans

Chacun se présente brièvement. Il y a élection.

- Charles Fortin
 - Virginie Sarria
 - Benjamin Garneau
 - Olivier Bourreau
 - Nathalie Kleber
 - Patrick Messier
- Tous veulent un mandat de 2 ans

Madame Anik Guillemette se propose comme substitut.

Mme Isabelle Rousseau se propose comme substitut.

4.5. Élection des représentants au comité de parents

Monsieur Jean Beaulieu se propose à titre de représentant au comité de parents de la CSMV. Monsieur Olivier Bourreau se propose comme substitut. Messieurs Beaulieu et Mathieu sont élus par acclamation.

Monsieur Martin Lepage appuyé par Mme Kleber

5. Formation d'un organisme de participation des parents

5.1. Décision de formation

Personne de l'assemblée ne propose la formation de l'OPP. Il n'y aura pas d'OPP pour la prochaine année scolaire. Mme Sarria explique que les parents des concentrations s'impliquent beaucoup. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas d'OPP. Un parent demande ce qu'il se passe pour les élèves du régulier. Mme Sarria explique qu'ils sont toujours les bienvenus au C.É., qu'ils ont le droit de parole et qu'ils peuvent donner leurs noms pour faire du bénévolat.

5.2. Nom de l'organisme : L'OPPAL. s/o

5.3. Composition : s/o

6. Questions de l'assemblée

Quand sont les rencontres du Conseil d'établissement?

Les rencontres ont lieu environ une fois par mois. Les dates seront disponibles sur le site internet de l'école. Il est également possible de consulter les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux. Les séances sont publiques.

Levée de l'assemblée.

Monsieur Jean Beaulieu, appuyé par Madame Virgine Sarria, propose la levée de l'assemblée. Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée à 19 h 07.

Virginie Sarria, présidente

Nathalie Ouellet, directrice